



Usufruit et sortir de l'indivision

Par **brappy**, le 15/11/2009 à 15:18

Bonjour,

Au décès de mon mari j'ai obtenu l'usufruit de ses biens, ses deux enfants sont les nus-proprétaires. Nous avons le remboursement d'un emprunt important en cours. La vente d'une maison me permettrait de rembourser ces dettes. Les deux enfants ont signé un mandat de vente, mais vu la situation économique actuelle, il est difficile de trouver un acheteur. Ma belle-fille (enfant naturel de mon mari) refuse de baisser le prix. Comment lui forcer la main? A ce moment je suis tenu à rembourser tous les frais liés à la succession, or, j'ai 64 ans et suis bénéficiaire du RSA. Je ne puis louer la maison à l'année, autrement je ne la vendrai jamais. Est-ce que je peux demander au juge de procéder à la division?

Merci pour votre réponse.